

Barreau de Montréal

États financiers au 31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8 - 9
Notes complémentaires	10 - 15
Annexe	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du
Barreau de Montréal

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Barreau de Montréal (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*¹

Montréal
Le 27 avril 2022

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A115879

Barreau de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Fonds		2022	2021
	d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Cotisations régulières des membres	2 326 792		2 326 792	2 225 979
Produits provenant d'activités (note 3)	148 511		148 511	216 069
Produits nets de placements	8 692	2 255	10 947	9 854
Amendes	33 957		33 957	55 967
Autres	94 925		94 925	50 791
	<u>2 612 877</u>	<u>2 255</u>	<u>2 615 132</u>	<u>2 558 660</u>
Charges				
Services administratifs (annexe)	2 062 046		2 062 046	1 929 728
Subventions et prix annuels	184 808		184 808	187 115
Charges provenant d'activités (note 3)	114 368		114 368	179 644
	<u>2 361 222</u>	<u>-</u>	<u>2 361 222</u>	<u>2 296 487</u>
Autre produit				
Aide gouvernementale				16 500
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>251 655</u>	<u>2 255</u>	<u>253 910</u>	<u>278 673</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Fonds		2022	2021
	d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	709 730	732 945	1 442 675	1 306 502
Excédent des produits par rapport aux charges	251 655	2 255	253 910	278 673
Avantages sociaux futurs – réévaluations et autres éléments	(22 900)		(22 900)	(142 500)
Solde à la fin	938 485	735 200	1 673 685	1 442 675

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	253 910	278 673
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	182 353	174 896
Amortissement des actifs incorporels	3 587	1 793
Régimes de retraite	(33 300)	(17 900)
Variation nette de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur	1 048	2 701
	<u>407 598</u>	440 163
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(114 122)</u>	52 247
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>293 476</u>	492 410
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(320 961)	(378 935)
Cession de placements	403 754	454 853
Immobilisations corporelles	(20 654)	(32 639)
Actifs incorporels	(68 150)	(10 760)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(6 011)</u>	32 519
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de dette à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(46 896)	(43 087)
Augmentation nette de l'encaisse	240 569	481 842
Encaisse au début	771 313	289 471
Encaisse à la fin	<u>1 011 882</u>	<u>771 313</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal
Situation financière
 au 31 mars 2022

	2022		2021	
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	1 011 882		1 011 882	771 313
Comptes clients et autres créances	8 117		8 117	6 264
Avances au fonds d'administration, sans intérêt		451 120		
Frais payés d'avance	71 026		71 026	8 846
	1 091 025	451 120	1 091 025	786 423
Long terme				
Placements (note 4)		284 080	284 080	365 825
Immobilisations corporelles (note 5)	1 611 293		1 611 293	1 772 992
Actifs incorporels (note 6)	73 530		73 530	8 967
	2 775 848	735 200	3 059 928	2 934 207

Barreau de Montréal

Situation financière

au 31 mars 2022

	2022		2021	
	Fonds d'administration \$	Fonds de réserve \$	Total \$	Total \$
PASSIF				
Court terme				
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	171 049		171 049	229 073
Produits reportés	27 945		27 945	17 914
Dû au fonds de réserve, sans intérêt	451 120			
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	48 212		48 212	46 835
	698 326	-	247 206	293 822
Long terme				
Dette à long terme (note 8)	890 137		890 137	938 410
Passif au titre des prestations définies (note 9)	248 900		248 900	259 300
	1 837 363	-	1 386 243	1 491 532
SOLDES DE FONDS				
Non grevés d'affectations	938 485		938 485	709 730
Grevés d'affectations		735 200	735 200	732 945
	938 485	735 200	1 673 685	1 442 675
	2 775 848	735 200	3 059 928	2 934 207

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (RLRQ, c.B-1) le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services, à la gestion et aux immobilisations.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placement.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des fonds communs qui sont évalués à la juste valeur et des certificats de placement garanti que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres proviennent d'une seule association, soit le Barreau du Québec, et sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour des activités qui auront lieu au cours du prochain exercice sont présentés comme produits reportés au passif de l'état de la situation financière du fonds d'administration.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	20 ans
Équipement informatique, site Web et logiciels	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations au bâtiment	10 ans

Le site Web en développement sera amorti sur une période de 3 ans à compter de sa date de mise en service.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Avantages sociaux futurs

L'organisme constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-valeur. L'organisme détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'organisme. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste Services administratifs. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-valeur sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne seront pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

3 - ACTIVITÉS

	2022		2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
Rentrée judiciaire	-	13 116	8 375	5 925
Salon des avocats	95 052	65 523	97 422	79 358
Activités de formation	33 545	9 424	59 235	15 585
Prestation collective de serment	2 000	19 441	6 000	2 960
Salon Visez droit	17 914	6 864	45 037	75 816
	148 511	114 368	216 069	179 644

4 - PLACEMENTS

	2022	2021
	\$	\$
Certificats de placement garanti, taux d'intérêt variant de 0,6 % à 1,1 % (0,6 % à 1,75 % au 31 mars 2021), échéant à différentes dates jusqu'en octobre 2022	252 827	329 116
Fonds communs	31 253	36 709
	284 080	365 825

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2022

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Terrain	179 791	179 791
Bâtiment	967 448	200 767
Équipement informatique	100 836	63 731
Mobilier de bureau	65 873	46 301
Améliorations au bâtiment	935 606	37 105
	19 572	32 747
	608 144	701 704
	<u>2 249 554</u>	<u>638 261</u>
	<u>1 611 293</u>	<u>1 772 992</u>

6 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Bases de données	85 696	85 696
Site Web	49 980	49 980
Logiciels	22 085	16 705
Site Web en développement	68 150	5 380
	68 150	8 967
	<u>225 911</u>	<u>152 381</u>
	<u>73 530</u>	<u>8 967</u>

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	21 523	58 840
Salaires et retenues à la source à payer	113 587	131 465
Cotisations aux régimes de retraite à payer	33 118	26 263
Taxes de vente à payer	2 821	12 505
	<u>171 049</u>	<u>229 073</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 4 587 \$ au 31 mars 2022 (12 505 \$ au 31 mars 2021).

8 - DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Emprunt hypothécaire, 2,9 %, garanti par l'ensemble des biens mobiliers corporels et incorporels présents et futurs de l'organisme, remboursable par versements mensuels de 6 231 \$, capital et intérêts, échéant en novembre 2024	938 349	985 245
Tranche échéant à moins de un an	48 212	46 835
	<u>890 137</u>	<u>938 410</u>

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

8 - DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 48 212 \$ en 2023 et à 890 137 \$ en 2024.

9 - RÉGIMES DE RETRAITE

L'organisme a des régimes de retraite à prestations définies (capitalisé et non capitalisé) et un régime de retraite à cotisations définies.

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations définies seulement.

Les régimes de retraite à prestations définies garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2019.

La situation de capitalisation des régimes s'établit comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	4 760 800	4 607 800
Juste valeur des actifs des régimes	5 873 900	5 562 300
Situation de capitalisation – excédent	1 113 100	954 500
Provision pour moins-value	(1 362 000)	(1 213 800)
Passif au titre des prestations définies	248 900	259 300

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

10 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Les certificats de placement garanti et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

11 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat échéant en février 2026, à verser une somme de 216 781 \$ pour le salon des avocats et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 74 875 \$ en 2023, à 71 013 \$ en 2024, à 69 893 \$ en 2025 et à 1 000 \$ en 2026.

Barreau de Montréal

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Salaires et charges sociales	1 102 155	1 134 815
Régimes de retraite	98 600	81 800
Allocation de fonction du bâtonnier	80 000	80 000
Allocation de fonction du premier conseiller	25 000	25 000
Allocation pour bâtonnier sortant	15 000	15 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	20 527	8 340
Taxes et permis	44 331	52 743
Assurances	2 880	2 734
Communications	9 386	8 944
Entretien des immeubles	3 593	1 600
Entretien et réparations	141	324
Frais de représentation	12 616	5 306
Informatique	44 634	32 267
Location et entretien d'équipement de bureau	18 901	17 199
Charges locatives	38 076	33 729
Fournitures de bureau	11 147	11 860
Portraits et photos	1 956	
Services de consultation juridique aux petites créances	25 000	25 000
Services professionnels	154 772	88 632
Télécommunications	10 726	11 184
Frais de crédit – cotisations des membres	40 447	37 306
Amortissement du bâtiment	57 362	57 362
Amortissement de l'équipement informatique	18 255	10 798
Amortissement du mobilier de bureau	13 175	13 175
Amortissement des améliorations au bâtiment	93 561	93 561
Amortissement des logiciels	3 587	1 793
Intérêts sur la dette à long terme	27 880	34 980
Autres	88 338	44 276
	<u>2 062 046</u>	<u>1 929 728</u>